

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**
Extrait n° 25-06-07

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 17 DECEMBRE 2025**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	34	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	2	(c)
Soit un total de votants potentiels de	38	(a+b+c)

Objet
REVISIONS TARIFS DES LOYERS MSP
2026

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : MULDER D (BASLIEUX)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- GEORGE D (DONCOURT)- WEISS J (EPIEZ)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)-JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)-FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)- BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – HIBLOT PH (LONGUYON)- PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)-R JENNESSON (ST SUPPLET)- D ROESER (TELLANCOURT)-JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- L VERRON (VILLE HOUDLEMONT)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : NEVEU D (CHARENCEY VEZIN) - ROUYER G (COLMEY)-

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : WOJCIK JL (LONGUYON) à HOUSSON L (LONGUYON)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 30/10/2025, que la convocation du Conseil avait été faite le 11/12/2025
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Dans sa séance du 26 mars 2018, le Conseil communautaire fixait à 5.65€/m² (révisibles selon l'indice INSEE des loyers commerciaux, soit 6.70€/m² au 1/07/2025), le tarif des loyers à appliquer aux locaux occupés par les praticiens de la Maison de Santé.

Hormis les avantages fiscaux dorénavant appliqués grâce au dispositif FRR, il appartient au Conseil Communautaire de rendre l'accès à ces locaux davantage attractif pour des jeunes professionnels qui viendraient s'y installer à compter du 01/01/2026 et ne pas pénaliser en remerciant de leur fidélité les plus anciens professionnels présents depuis l'ouverture de la MSP et ce au 1^{er}/07/2026.

Le Président et le VP chargé des finances proposeront en séance une évolution des tarifs des baux à appliquer à compter du 01/01/2026 pour les nouvelles installations et à compter du 1^{er} juillet pour les plus anciens.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE DE réduire de 10% le tarif des loyers à appliquer aux praticiens de la Maison de santé à compter du 01/01/2026 pour les nouvelles installations et à compter du 01/07/2026 pour les baux rédigés antérieurement au 01/01/2026

Fait à LONGUYON le 30/12/2025

Le Président



Jean-Pierre JACQUE